

## VCEU

### RELATIF A UNE INFORMATION SUR LE PATRIMOINE ARBORE DE L'ARRONDISSEMENT SUR LE SITE DE LA MAIRIE DU 6

Déposé en conseil d'arrondissement du 22 juin 2021

- Considérant l'attachement légitime des Parisiennes et Parisiens pour leurs arbres, pour des raisons environnementales, mais aussi patrimoniales et d'agrément,
- Considérant que certains de ces arbres doivent parfois être remplacés, pour des raisons de sécurité et phytosanitaires,
- Considérant que ces abattages suscitent une émotion légitime
- Considérant que la transparence la plus large est de nature à répondre à cette émotion, avec notamment des précisions sur les remplacements à venir,
- Considérant qu'actuellement les services de la Ville informent de l'abattage futur de chaque arbre, par apposition d'une bâche lacunaire, qui ne permet cependant pas de connaître les raisons ni la globalité de l'opération d'abattage,
- Considérant que les services municipaux produisent la carte des abattages à venir sur le site de la Ville, qui indique les raisons et les remplacements prévus, mais que cependant son mode de réactualisation fait qu'elle ne contient plus d'informations une fois les arbres abattus alors que les citoyens peuvent continuer à se poser des question après
- Considérant de façon générale l'intérêt que les citoyens aient accès à de l'information spécifique sur le patrimoine arboré de l'arrondissement où ils habitent

#### **le conseil d'Arrondissement, sur proposition d'Antoinette Kis demande :**

- la création d'une page spécifique sur le site de la mairie du 6<sup>e</sup> consacrée au patrimoine arboré de l'arrondissement contenant notamment :
  - la publication de la carte des abattages des arbres d'alignement, qui indique la raison des abattages et la modalité de leur remplacement au cours de l'année entière écoulée et à venir
  - la publication de la carte des abattages dans les jardins du 6<sup>e</sup> de la compétence de la ville qui indique la raison des abattages et la modalité de leur remplacement au cours de l'année entière écoulée et à venir
  - la publication de la carte des nouvelles plantations d'arbres prévus pour l'année en cours
  - le renvoi vers les sites et onglets de la ville de Paris qui concernent le sujet des arbres dans la ville
- que de façon générale la mairie favorise des initiatives susceptibles d'accroître la connaissance et l'appréciation du patrimoine arboré de l'arrondissement comme par exemple l'établissement d'un parcours arbres remarquables du 6<sup>e</sup>

